

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE LUNDI
1^{ER} MARS 2021 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

| | | |
|------------------------------------|------------|--------------|
| M. Georges Deschênes | (en ligne) | Maire |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | (en ligne) | siège n° : 1 |
| M. Étienne Lévesque, conseiller : | (en ligne) | siège n° : 2 |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller | (en ligne) | siège n° : 3 |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller : | (en ligne) | siège n° : 4 |
| M. Serge Fournier, conseiller : | (en ligne) | siège n° : 5 |

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absente :

Mme Bianca Gagnon, conseillère : (en ligne) siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01.

Aucune personne n'assiste à la séance cette dernière étant à huis clos en fonction du décret gouvernemental relatif à la gestion de la pandémie de COVID-19 en zone rouge.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers de février 2021
 - 6.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 6.4. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement #305-21 portant sur la rémunération des élus 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de demande de soumission pour l'achat de matériaux granulaires 2021
 - 8.2. Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, dans le cadre du PPA-CE 2021-2022
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Entente gestion de l'eau avec MRC de La Mitis
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Demande d'activité équestre du 20 au 22 août 2021

- 10.2. Affectation de surplus non affectés en surplus affectés pour le projet du 150^e de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 10.3. Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Avis de motion et dépôt de projet pour règlement 304-21 portant sur les nuisances publiques
 - 11.2. Mandat à la MRC de La Mitis pour modification aux règlements d'urbanisme
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
 - 13.1. _____
 - 13.2. _____
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-03-024 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-025 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes Maire

- Les maires de La Mitis ont décidé que l'élection du préfet demeurerait en fonction du vote des maires élus;
- La laveuse pour les habits de pompier (bunker) restera à Mont-Joli;
- Le site d'entraînement pour les pompiers sera vendu;
- Le nouveau complexe administratif a signé un bail avec la SADC;
- La MRC a accordé une aide financière de 500\$ à l'activité Mélodie en chanson;
- La MRC a accordé une aide financière de 15 000\$ à l'abattoir de Sainte-Luce pour une étude;
- Il a participé à la table agroalimentaire;
- Il a aussi participé à la multiplateforme pour l'éventuel site des matières résiduelles à Saint-Moïse.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1

- Le mois de février a été clément au niveau de la température, donc les activités de déneigement ont été peu nombreuses.

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- Au niveau des matières résiduelles, la collecte à conteneurs avant est maintenant bien en place;
- Il rappelle aux citoyens de bien placer leurs bacs le long de la route, car il y en a encore que l'ouverture du couvercle est vers la maison et non vers le chemin;
- La bibliothèque est ouverte selon l'horaire régulier avec un maximum de 4 personnes à la fois qui l'utilisent;

- Au niveau de Promotion Saint-Gabriel, l'A.G.A. est en attente de nouvelles consignes sanitaires de la COVID avant de se réaliser;
- Mélodie en chanson sera en version numérique en 2021.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Dans cette réunion, nous prendrons une résolution afin de débiter un partenariat sur la gestion de l'eau potable avec la MRC de La Mitis.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Plusieurs rencontres ont eu lieu au niveau de l'urbanisme. Dans ce sens, plusieurs dossiers avancent tels que les minimaisons et le développement domiciliaire.

M. Serge Fournier, conseiller : **siège n° : 5**

- Au niveau incendie les choses avancent. Par contre, des ajustements sont à prévoir au niveau de l'exécution du SUMI.

Mme Bianca Gagnon, conseillère : **siège n° : 6**

Absente

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis : Nous fait parvenir un extrait de procès-verbal sur l'acceptation de notre demande au PM-150;

COSMOSS La Mitis : Effectue une demande de contribution financière pour la mise en place d'un camp plein-air itinérant;

Association des groupes de ressources techniques du Québec : nous transmet une demande d'appui pour une campagne de sensibilisation au logement communautaire.

21-03-026

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Chèques #23631 à 23682 | 303 429.57\$ |
| Prélèvements #2823 à 2840 | 11 245.31\$ |
| Salaires élus (février) | 2 769.29\$ |
| Salaires employés (17/01 au 13/02) | 25 477.08\$ |
| Salaires pompiers (17/01 au 13/02) | 738.78\$ |
| Total | 343 660.03\$ |

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-027 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-028 6.3 – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en vente pour défaut de paiement de taxes municipales en date du 1^{er} mars 2021 se résume comme suit :

| Matricule | 2020 * | 2019 |
|------------------|---------------|--------------------|
| 4962-25-8845 | 941,61 \$ | 522,98 \$ |
| 5362-89-5502 | 3 170,91 \$ | 1 764,09 \$ |
| 5464-13-0903 | 214,86 \$ | 126,41 \$ |
| 5465-71-2354 | 3 284,33 \$ | 1 366,94 \$ |
| 5465-92-9112 | 2 115,67 \$ | 477,26 \$ |
| 5566-91-2933 | 5 056,63 \$ | 3 309,63 \$ |
| 5666-10-4623 | 13 354,39 \$ | 1 460,65 \$ |
| *= Comprend 2019 | 28 138,40 \$ | 9 027,96 \$ |

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Frédérick Lee, transmette, avant le 19 mars 2021, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Frédérick Lee est nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski lors de la vente pour taxes du 10 juin 2021 et qu'en son absence, madame Marie-Josée Dubé puisse le remplacer.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT #305-21 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2021

Serge Fournier donne avis de motion qu'à une réunion ultérieure le règlement #305-21 portant sur la rémunération des élus pour l'année 2021 sera adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement

21-03-029 8.1- AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2021

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee à demander des soumissions sous invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type 0-1/2 et tuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-030 8.2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, PASCAL BÉRUBÉ, DANS LE CADRE DU PPA-CE 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a des besoins pour rehausser la rue Pelletier Sud ainsi que la Route Rang du Nord ;

ATTENDU QUE ces chemins donnent accès à plusieurs propriétés et entreprises de la municipalité ;

ATTENDU QUE les distances à rehausser et entretenir sont respectivement de 1.1 km pour la Rue Pelletier Sud et de 2.8 km pour la Route Rang du Nord

ATTENDU QUE les coûts estimés pour ces opérations se répartissent comme suit (montant avant taxes applicables):

Rue Pelletier Sud 53 550.00\$

Route Rang du Nord 66 679.20\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé une aide financière au montant de 120 229.20\$ pour des travaux de rehaussement et d'entretien sur la rue Pelletier Sud ainsi que la Route Rang du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-031

9.1 – ENTENTE GESTION DE L'EAU AVEC MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis nous a envoyé une offre de services professionnels au montant de 62\$/heure avant taxes plus les frais de déplacement pour le remplacement de personnel dans l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de la MRC de La Mitis au montant de 62\$/heure avant taxes plus les frais de déplacement pour le remplacement de personnel dans l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;

QUE cette entente est pour la période d'avril à décembre 2021, mais que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski peut y mettre fin en tout temps en fonction de ses besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-032

10.1 – DEMANDE D'ACTIVITÉ ÉQUESTRE DU 20 AU 22 AOÛT 2021

ATTENDU QUE le Festival Country Western de Saint-Gabriel a demandé à la municipalité la permission de tenir une activité équestre les 20, 21 et 22 août 2021 sur le site du ring équin situé au bout de la rue Leblanc,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la demande du Festival Country Western de Saint-Gabriel pour la tenue de l'activité équestre des 20,21 et 22 août 2020;

QUE la tenue de l'événement soit conditionnelle aux normes sanitaires en vigueur pour la COVID 19;

QU'une assurance responsabilité soit démontrée à la municipalité préalablement à la tenue de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-033

10.2 - AFFECTATION DE SURPLUS NON-AFFECTÉS EN SURPLUS AFFECTÉS POUR LE PROJET DU 150^{ÈME} DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la tenue des fêtes du 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski en 2023;

ATTENDU QUE l'implication financière de la municipalité reste à définir;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE les soldes non utilisés au compte # 02-70251-490 (patrimoine) pour l'année 2020 soient transférés du surplus non-affecté au surplus affecté pour cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-03-034

10.3- APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique ;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR RÈGLEMENT 304-21 PORTANT SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

Ce point est remis à une réunion ultérieure

21-03-035

11.2- MANDAT À LA MRC DE LA MITIS POUR MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des modifications aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire entreprendre le prolongement d'une rue et de procéder à l'ouverture d'un nouveau développement résidentiel.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accorde un mandat de modification réglementaire au Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis, selon les spécifications de la municipalité;

QU'elle accorde un mandat au Service de géomatique de la MRC de La Mitis afin de préparer un plan projet du nouveau développement résidentiel, selon les spécifications de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est parvenue du public.

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-03-036

13.1- DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a un projet d'installation de balises pour piste cyclable afin d'avoir un espace protégé pour les cyclistes;

ATTENDU QUE la couverture du guide du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » montre des cyclistes dans une zone protégée démontrant ainsi que la demande peut cadrer dans le programme;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue une demande d'aide financière de 16 000\$ au programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »;

QUE le directeur général M. Frédérick Lee et/ou monsieur Louis-George Lévesque soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-03-037

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h32

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire